

## Préparation du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention : Volet Alimentation en eau potable et protection de la ressource

Vos avis et contributions sont attendues sur :

<http://linoit.com/users/redoutse/canvases/En%20route%20pour%20le%2011%C3%A8me%20programme>

### Enjeu n°1 : Maîtrise, voire réduction des pollutions diffuses

- Favoriser l'appropriation de la problématique par les maîtres d'ouvrage des captages afin de les responsabiliser dans le portage et le pilotage des études d'aires d'alimentation des captages, y compris la mise en œuvre des programmes d'actions
- Concentrer les moyens humains et financiers sur la protection des captages prioritaires (« Grenelle » et « Conférence environnementale »)
- Simplifier les modalités de délimitation des aires d'alimentation pour une meilleure efficacité
- Faciliter l'émergence des programmes d'actions : formation des maîtres d'ouvrage, animation, mobilisation des acteurs agricoles
- Optimiser l'accompagnement au changement de pratiques agricoles
- Accompagner les techniques et matériels alternatifs aux produits phytosanitaires en zones non agricoles



### Enjeu n°2 : Disponibilité en quantité suffisante de la ressource en eau

- Accompagner la structuration de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau potable
- Favoriser la gestion économe de l'eau, les actions permettant des économies d'eau significatives et la lutte contre le gaspillage
- Anticiper les conflits d'usage et accompagner les démarches locales d'adaptation au changement climatique
- Promouvoir la solidarité autour de la ressource en eau entre maîtres d'ouvrages
- Disposer d'une vision d'ensemble stratégique de la ressource sur un territoire pertinent en généralisant au maximum les schémas directeurs d'alimentation en eau potable pour les structures > 10 000 habitants



### Enjeu N°3 : Gestion patrimoniale et sécurisation de l'alimentation en eau potable

- Durcir la condition d'éligibilité aux aides de l'Agence relative à la définition des périmètres de protection des captages.
- Accompagner la mise en œuvre des actions prioritaires du plan national santé environnement 3 : évaluation et plan de gestion des risques.
- Conditionner les aides à la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale : indicateurs techniques et financiers relatifs à la connaissance et à l'entretien du patrimoine des collectivités, qualité des travaux d'investissements, réalisation de diagnostics réseaux et/ou schémas directeurs.
- Inciter les collectivités à respecter leurs obligations en matière de rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) et de publication à l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA).
- Anticiper la baisse de moyens techniques et financiers disponibles en territoire rural du fait de la décroissance démographique et de la baisse de la consommation d'eau des ménages



## Rappel des documents de référence

<p><b>SDAGE</b> <b>2016-2021</b></p>	<p><b>Défi n°5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses</li> <li>⇒ Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions</li> </ul>
<p><b>10<sup>ème</sup> programme</b> <b>2013-2018</b></p>	<p><b>Chap. 3.5 : Défi n°5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Appuyer les maîtres d'ouvrage et renforcer la connaissance pour mieux agir</li> <li>⇒ Accompagner les changements de pratiques</li> </ul> <p><b>Chap. 3.6 : Assurer l'approvisionnement public en eau potable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Assurer l'approvisionnement permanent du service public de l'eau potable par une eau de qualité satisfaisante et en quantité suffisante</li> <li>⇒ A l'occasion des travaux, les maîtres d'ouvrage sont incités à mettre en œuvre ou à promouvoir des actions de protection de la ressource en eau et de lutte contre le gaspillage</li> </ul> <p><b>Chap. 3.8 : Défi n°7 - Gestion de la rareté de la ressource en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Economies d'eau des collectivités et des activités économiques (hors agriculture)</li> <li>⇒ Gestion collective de la ressource pour l'irrigation</li> </ul>
<p><b>Stratégie d'adaptation au changement climatique</b></p>	<p><b>Changements dans l'environnement, évènements climatiques extrêmes plus fréquents et ressource en eau plus rare</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Faire baisser les consommations d'eau et optimiser les prélèvements en fonction des ressources disponibles</li> <li>⇒ Sécuriser l'approvisionnement en eau potable</li> <li>⇒ Préserver et améliorer la ressource en eau disponible</li> </ul>